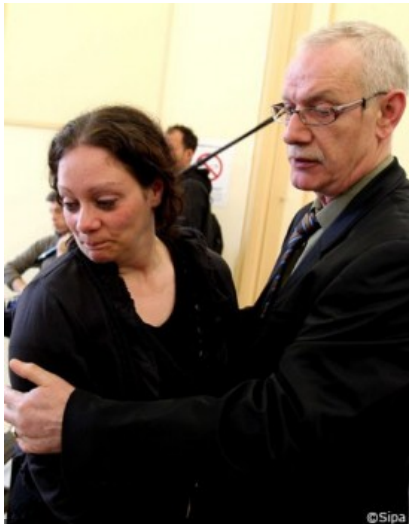


ELLE / Societe / News / Nord : une femme battue acquittée du meurtre de son mari

## Nord : une femme battue acquittée du meurtre de son mari

Par L.R. - Le 23/03/2012



La cour d'assises du Nord a décidé d'acquitter vendredi une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009, à Douai d'un coup de couteau à la gorge alors qu'il tentait de l'étrangler.

Jugée depuis mercredi à Douai devant la cour d'assises du Nord, Alexandra Lange attendait le verdict avec angoisse. « J'avais peur des représailles, qu'il me tue, qu'il me frappe, et je ne savais pas comment faire avec mes quatre enfants », a-t-elle répondu, tête baissée lorsque la présidente de la cour lui a demandé « pourquoi ne pas avoir quitté votre mari » alors que « pendant 11 ans vous avez vécu un enfer ».

Luc Frémot, l'avocat général a imploré la cour d'acquitter sa cliente en avançant au long de son réquisitoire que « la justice en laquelle [il] croit, c'est celle qui est humaine, capable de sanctionner sans faiblir quand il y a besoin de le faire ». Avant d'ajouter « la société a failli en la laissant en danger, en ne faisant rien pour elle. On ne peut l'envoyer en prison ».

Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini ont estimé que l'arrêt de la cour « marquera » les esprits. « On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes », ont-elles ajouté à la fin de l'audience.

Like 123 | Tweeter 0



Voter pour cet article \* \* \* \* \*

ANNONCES GOOGLE

### Marks & Spencer Promo

www.marksandspencer.fr/ Commandez en ligne sur le site et Bénéficiez de la Livraison Gratuite

### Perdre 5 ou 25 kilos?

Lipo-XR.fr Découvrez la pilule amaigrissante que la France attendait.

### Classic Design Italia

www.classicdesignitalia.com Meubles des Maîtres du Design directement du fabricant

## Commentez

(23 commentaires)

Connectez-vous en **cliquant ici** pour laisser un commentaire avec votre pseudo. Si vous n'êtes pas identifié, votre commentaire apparaîtra en ANONYME.

### Newsletter Société

INSCRIVEZ-VOUS :  
Adresse mail  OK

### Sur le même sujet



Acquittement dans le Pas-de-Calais : une première judiciaire



L'Etat poursuivi dans l'affaire du meurtre d'une femme ba...



Violences conjugales : un homme jugé "dangereux au sens c...



Pourquoi les femmes sont plus touchées par les violences...



### Nos enquêtes



## ELLEVIDÉOS



SOCIÉTÉ PRÉSIDENTIELLE : TROIS CANDIDATS CHAHUTÉS PAR LES FÉMINISTES

Voir toutes les vidéos

### NEWS SOCIÉTÉ

### VU SUR LE NET



14h50 Racisme : un nouveau meurtre choque l'Amérique



13h55 Sarkozy demande de ne pas diffuser les vidéos de Merah



12h14 Turquie : Hitler vante les mérites d'un shampooing



12h01 Née homme, elle ne peut participer à un concours de beauté



12h00 Eva Joly : les banques refusent de lui prêter de l'argent

### LES AUTRES NEWS



14h13 LOVE & SEXE 80 % des femmes aiment le cunnilingus autant que la fellation



12h30 LOISIRS 2 Madonna : Quentin Tarantino réalisateur de son prochain clip ?



11h57 PEOPLE 3 Lana Del Rey et Marilyn Manson : alerte au couple surprise !



11h15 PEOPLE 0 Eva Longoria prépare une émission de rencontres

► Plus de news

Saisissez votre texte ici

anonymous | Le 27 mars 2012 à 00h16  
Luc fremiot est très connu pour son engagement contre les violences conjugales !! C'est un très bon magistrat qui connait très bien son travail! Et la légitime défense est qualifiée car il s'agit d'une riposte à une attaque entraînant un danger grave et imminent . Elle n'a pas agi au titre de la vengeance pour toutes les fois ou elle a été battue mais pour cette attaque durant laquelle il a tente de l'étrangler . ( pour la légitime défense voir article 121 et suivants du code pénal )

signaler un abus

Anonyme | Le 25 mars 2012 à 22h46  
La légitime défense ne peut se justifier que sur une nécessité impérieuse et immédiate. Un calvaire, même de 11 ans, ne peut aucunement justifier une quelconque légitime défense. La légitime défense est jugée sur le moment, sur l'instant, et rien d'autre ne devrait entrer en ligne de compte dans une justice qui fonctionnerait normalement. Cet avocat général ne connait pas son métier, comme à peu près tous les magistrats de France.

signaler un abus

Anonyme | Le 25 mars 2012 à 18h42  
La justice donne un permis de tuer au femme,j'espère que si un homme en se défendant aura la meme justice.

signaler un abus

Anonyme | Le 24 mars 2012 à 22h37  
Les éléments au dossier ont permis de parvenir à une décision juste. Cette femme a suffisamment souffert et la justice française progresse en ce sens.

signaler un abus

Anonyme | Le 24 mars 2012 à 20h35  
C'est une décision juste qui aidera cette pauvre jeune femme à se reconstruire. Elle souligne son statut de victime et réfute celui de criminelle.

signaler un abus

Anonyme | Le 24 mars 2012 à 15h41  
Son "marie" c'était son bourreau ! Courage Alexandra !

signaler un abus

Anonyme | Le 24 mars 2012 à 15h35  
Voilà un avocat général très humain ! C'est rare.

signaler un abus

Anonyme | Le 24 mars 2012 à 12h25  
bravo a l'avocat général, qui a supplier la cour d'acquitter cette femme battue, si ça pouvait faire réfléchir les hommes violents qui pensent qu'ils ont tous les droits sur leur femme, et bien on aura fait un grand pas pour la protection des femmes.

signaler un abus

mymyme | Le 24 mars 2012 à 10h30  
9h34 Arrête!!!! On t'a reconnue!

signaler un abus

Anonyme | Le 24 mars 2012 à 09h34  
Je suis une ancienne femme battue,et ai compris, apres ne bonne tjerapie,que les hommes viloeints,je les recherchais inconsciement..Ainsi que les coups..C etait de l autodestruction..J ai appris a m aimer,a les "renfler" et je les evite,et puis ne suis plus attirer par eux,comme maintenant je m aime,enfin continue d apprendre a m aimer....

signaler un abus

illari | Le 24 mars 2012 à 06h27  
légitime défense

signaler un abus

Anonyme | Le 24 mars 2012 à 02h05  
Elle était en état de légitime de défense, c'est pour cela qu'elle a été acquittée, il essayait de l'étrangler. La non-assistance à personne en danger devrait frapper plus souvent quand les voisins entendent et n'appellent pas la police, des femmes pourraient être sauvées plus souvent.

signaler un abus

Anonyme | Le 23 mars 2012 à 23h27  
parfait. Si ça peut faire réfléchir...on peut parler de légitime défense. Les sanctions doivent être cinglantes. Certains hommes ne se rendent même pas compte de la portée de leurs actes...

signaler un abus

Anonyme | Le 23 mars 2012 à 22h53  
vous avez raison 22h26

signaler un abus

► Najat Vallaud-Belkacem en bonne voix



► L'amour de gauche à droite

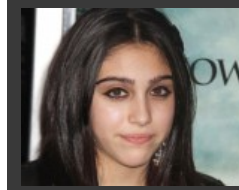
► Toutes les enquêtes



### Mon ELLE pratique



## Les articles les plus lus



### People

Lourdes, la fille de Madonna, grosse fumeuse !



### Société

« Musulmans d'apparence » : Sarkozy créé la polémique



### People

January Jones : elle a mangé son placenta après son accouchement



### Société

Violentée, elle est jugée pour le meurtre de son ex-compagnon

MOBILE  
► Je télécharge l'application sur Iphone  
► Je télécharge l'application sur Android

100 POCHETTES where else ... À GAGNER  
ELLEVIDÉOS  
DÉFILÉS, CONSEILS PRATIQUES, RECETTES DE CUISINE ...  
TOUT L'UNIVERS DE ELLE.fr EN VIDEO

ELLE on Facebook  
144,724 people like ELLE.  
Patricia, Daphnea, Estelle, Nadine, papinou, Bidule, Emma, Marchadier, Christine, Marie Ange



Anonyme | Le 23 mars 2012 à 22h26

Je suis 100 % d'accord elle est une victime mais de la a dire "Bravo" il ne faut pas exagérer.

[signaler un abus](#)



anonymous | Le 23 mars 2012 à 22h07

Courage a elle...bonne décision ! La victime c'est bien elle !

[signaler un abus](#)



Anonyme | Le 23 mars 2012 à 21h27

Bravo et merci pour la jurisprudence que cela laisse! C'est une bonne décision!

[signaler un abus](#)



Anonyme | Le 23 mars 2012 à 21h27

Il faudrait que la justice s'en inspire plus souvent. Un assassin n'est pas forcément fautif.

[signaler un abus](#)



Anonyme | Le 23 mars 2012 à 20h57

c'est terrible cette histoire..Il faudra qu'elle soit bien aidée pour se reconstruire...

[signaler un abus](#)



Anonyme | Le 23 mars 2012 à 20h52

I n y a pas d amour quand on bat une femme.Ni quand on se laisse battre.Juste de la destruction de part et d autre.Il faut arreter de vehiculer ce fantasme.

[signaler un abus](#)



Anonyme | Le 23 mars 2012 à 19h58

C'est une bonne décision.

[signaler un abus](#)



anonymous | Le 23 mars 2012 à 19h56

bravo madame et bon courage...!

[signaler un abus](#)

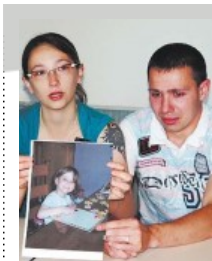


Anonyme | Le 23 mars 2012 à 19h25

j'espère qu'elle arrivera à se re- construire après tout ça.. Etre battue par l'homme que l'on aime c'est un enfer quotidien.

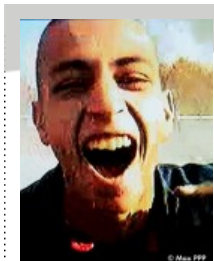
[signaler un abus](#)

## Vos articles Société préférés



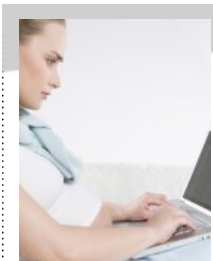
**Affaire Tiphaine : la mère aurait maq...**

\* \* \* \* \*



**Une prof demande une minute de silenc...**

\* \* \* \* \*



**Les femmes enceintes toujours discrim...**

\* \* \* \* \*